

**Syndicat Mixte
Des Agudes
Conseil départemental
Centre Administratif
1, Espace Pégot BP 40159
31804 Saint-Gaudens Cedex**

Ordre du jour

Procès-verbal du comité syndical

Du 2 avril 2026

14h30 au centre Administratif de Saint Gaudens

Régulièrement convoqué par Madame la Présidente, Maryse Vezat-Baronia, le comité syndical a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 2 avril 2026.

Date de convocation : 30 mars 2026

Secrétaire de séance : Loïc Gojard

Présents : 4

Maryse Vezat-Baronia, Roselyne Artigues, Serge De Peco, Loïc Gojard

Absent(s) excusé(s) : Sandrine Baylac, Patrice Rival, Vincent Gibert, Loïc Gojard, Pascal Boureau, Sébastien Vincini, Jacques Arnauduc

Assistait également sans voix consultative, ni délibérative : Monsieur Lemaire, Directeur DDAT Conseil départemental Haute-Garonne.

Nombre de membres			Quorum
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	
10	4	4	

Ce comité syndical faisant suite à la séance du 30 mars 2026 régulièrement convoquée le 12 mars 2026 et qui n'a pas se tenir faute de quorum, il se tient sans condition de quorum conformément aux articles L.2121-17 et L5211-1 du CGCT.

Thématiques	N° de rapport ou délib	Sujets
Administration générale	2026-3	Approbation du PV de séance de constat d'absence de quorum du comité syndical du 30 mars 2026
	2026-4	Approbation du PV de séance du comité syndical du 30 mars 2026
Finances	2026-5	Vote du Compte Financier Unique 2025
	2026-6	Affectation du résultat 2025
	2026-7	Vote du budget primitif 2026

Administration Générale

Délibération N° 2026-3

Approbation du PV de séance de constat d'absence de quorum du Comité syndical du 30 mars 2026

Rapporteur : Madame la Présidente

Il est proposé au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 30 mars 2026

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	4	4	4	0	0

Délibération N° 2026-4

Approbation du PV de séance du Comité syndical du 12 février 2026

Rapporteur : Madame la Présidente

Il est proposé au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 12 février 2026

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	4	4	4	0	0

Finances

Délibération N° 2026-5

Vote du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Madame la Présidente

Les résultats pour l'année 2025 sont les suivants :

- ⇒ En section de fonctionnement : -1 200,28 € (déficit)
- ⇒ En section d'investissement : + 1 416,67 € (excédent)

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation	Chapitre	Recettes de fonctionnement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation
011	Charges à caractère général	0,00	0,00		002	Résultat de fonctionnement reporté	1 203,00	0,00	
012	Charges de personnel	5 000,00	5 000,00	100,00%	74	Dotations et participations	5 042,00	5 042,00	100,00%
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00	5 000,00			Participation du Département (80%)	4 033,60	4 033,60	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	735,00	732,28	99,63%		Participation de la commune (20%)	1 008,40	1 008,40	100,00%
	Adhésion ATD31	63,00	71,00	112,70%					
	Création site Internet (passif)	552,00	540,00	97,83%					
	Abonnement logiciel de télétransmission (FAST)	120,00	121,28						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510,00	510,00	100,00%					
	Dotations aux amortissements	510,00	510,00	100,00%					
023	Virement à la section d'investissement	0,00							
Total des dépenses de fonctionnement		6 245,00	6 242,28	99,96%	Total des recettes de fonctionnement		6 245,00	5 042,00	80,74%

Chapitre	Dépenses d'investissement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation	Chapitre	Recettes d'investissement	Voté 2025	CFU 2025	% de réalisation
001	Résultat d'investissement reporté	906,67	0,00	0,00%	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Besoin de financement 2024	906,67		0,00%					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00	0,00		040	Opérations d'ordre de transfert entre s	510,00	510,00	100,00%
						Dotations aux amortissements	510,00	510,00	100,00%
21	Immobilisations corporelles	510,00	0,00	0,00%	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	906,67	906,67	100,00%
						Excédent de fonctionnement capitalisé	906,67	906,67	100,00%
					27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	
						Annulation mandat prise de part sociale en 2001			
Total des dépenses d'investissement		1 416,67	0,00	0,00%	Total des recettes d'investissement		1 416,67	1 416,67	100,00%

Madame Vezat-Baronia s'est retirée pour le vote du CFU, Madame Roselyne Artigues a été désignée présidente de la séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité prends acte de la présentation des éléments du CFU 2025, approuve le CFU 2025, arrête les résultats définitifs du CFU, autorise Madame la Présidente pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	4	3	3	0	0

Délibération N° 2026-6

Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Madame la Présidente

	2025
Dépenses de fonctionnement	6 242,28
Recettes fonctionnement	5 042,00
Résultat de fonctionnement de l'année N	-1 200,28
Résultat de fonctionnement reporté l'année N-1	1 203,00
Résultat fonctionnement cumulé	2,72

Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	1 416,67
Résultat d'investissement l'année N avant RAR	1 416,67
RAR	0
Résultat d'investissement l'année N après RAR	1 416,67
Résultat d'investissement reporté l'année N-1	-906,67
Résultat d'investissement cumulé	510,00
Soit un besoin de financement ou excédent investissement cumulé de :	510,00

Il convient d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement R 002 : 2,72 €
- Report en section d'investissement R 001 : 510 €

Après en avoir délibéré le comité syndical adopte à l'unanimité l'affectation du résultat et mandate Madame la Présidente pour faire toutes les démarches et signer les pièces comptables s'y rapportant.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	4	4	4	0	0

Délibération N° 2026-7

Vote du Budget Primitif 2026

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente a présenté le budget primitif.

L'équilibre du budget 2026 est représenté dans le tableaux suivant :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2026	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2026
011	Charges à caractère général	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	2,72
012	Charges de personnel	5 000,00	74	Dotations et participations	5 863,28
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00		Participation du Département (80%)	4 690,62
65	Autres charges de gestion courante	356,00		Participation de la commune (20%)	1 172,66
	Adhésion ATD31	71,00			
	Hébergement site internet	160,00			
	Abonnement télétransmission	125,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510,00			
	Dotations aux amortissements	510,00			
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses de fonctionnement		5 866,00	Total des recettes de fonctionnement		5 866,00

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2026	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2026
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
	Besoin de financement 2025	0,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves		001	Résultat d'investissement reporté	510,00
				Excédent d'investissement	510,00
21	Immobilisations corporelles	1 020,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510,00
				Opérations d'ordre de transfert entre sections	510,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	500 000,00	27	Autres immobilisations financières	500 000,00
	Titres de participation (prise de capital à la SPL)	500 000,00		Avances remboursables	500 000,00
Total des dépenses d'investissement		501 020,00	Total des recettes d'investissement		501 020,00

Après en avoir délibéré le comité syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2026 et autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	4	4	4	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Vezat-Baronia lève la séance à 14h50.

A Saint-Gaudens

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
des Agudes